

Séance ordinaire :

L'an deux mil dix sept
le vingt cinq janvier à 20H30
le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le dix sept janvier s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE-SOUCHON, MASSARD, VERMOREL, ESSERTEL, DALBEGUE, GAUMOND, VINCENT

Absente avec excuse : Mme PONCET

Mme LEFEBVRE a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Réparation mur soutènement place de la mairie et voie communale – demande de subvention

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le mur de soutènement de la place de la mairie et de la voie communale est en très mauvais état. Il y a lieu de prévoir le confortement de celui-ci.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la voirie communale et rurale 2017.

Un devis a été établi par l'entreprise ROUBI pour un montant de 72 193.58€ H.T.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou De la dotation à l'investissement public local (DSIPL)

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le projet de rénovation et remise aux normes, restructuration de l'école communale et dont le coût prévisionnel s'élève à 318 612 € HT soit 382 334.40 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou dotation à l'investissement public local (DSIPL)

Notre école fonctionne en RPI avec les communes de Arthun et Saint-Sixte. La commune de BUSSY-ALBIEUX accueille deux classes

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total 318 612 € H.T.

DETR 95 583.€

Conseil Régional 38 233 €

Conseil Départemental 47 791 €

Communauté de communes : 50 000€

Emprunt 55 000 €

autofinancement communal 32 005 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, pendant le 1er semestre de l'année suivante.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le projet de rénovation et mise en accessibilité de l'école communale
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou dotation à l'investissement public local (DSIPL)

Marché travaux assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance à son Conseil Municipal des résultats de l'ouverture des plis du marché assainissement 4^{ème} tranche, passé suivant la procédure adaptée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de groupement avec le Syndicat de la Bombarde a été signée.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation prévisionnelle est de 140 001.50 € H.T.

Quatre plis ont été remis

A la suite de l'ouverture des plis et après analyse des offres, la proposition la mieux disante en fonction des critères d'attribution est celle de EUROVIA DALA Agence LMTP pour un montant de 126 000€ H.T., part assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés et les pièces y afférant.

Convention de passage et de balisage dans le cadre de l'homologation du GR 765

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre propose la signature d'une convention de passage et de balisage dans le cadre de l'homologation du GR 765 Saint Jacques de Compostelle.

Afin que l'homologation du parcours puisse être entérinée par la Fédération Française de Randonnée, il est nécessaire d'obtenir l'accord des communes.

Après délibération, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention de passage et balisage du parcours jacquaire Cluny – Le Puy en Velay dénommé GR 765.

Changement locataire logement T2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mr Yaël BIS KONG nous a fait part de son départ du logement T2 le 31 janvier 2017

Mr Imad Eddine EZ ZAHER souhaite louer ce logement à compter du 09 février 2017

Le Conseil Municipal décide :

D'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.

Le prix de la location sera de 210€ payable chaque mois à terme échu. La location commencera le 09 février 2017

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

Résiliation bail logement communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Cédric MOREL occupant du T3 Duplex communal, quittera le logement le 31 mars 2017.

Le Conseil municipal décide que le montant du loyer pour le nouvel occupant sera de 390€

Répartition actif et passif du syndicat ramassage scolaire du Pays d'Astrée

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage scolaire du Pays d'Astrée au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du solde compte financier restant, soit 567.98€. Il a été proposé que ce solde soit donné à la commune de St Etienne le Molard qui a reçu toutes les réunions du Syndicat depuis sa création en 1980

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la totalité de l'actif du Syndicat soit transféré à la commune de Saint-Etienne-le-Molard

Répartition actif et passif du syndicat ramassage scolaire du Pays d'Astré

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage scolaire du Pays d'Astrée au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du solde compte financier restant, soit 567.98€. Il a été proposé que ce solde soit donné à la commune de St Etienne le Molard qui a reçu toutes les réunions du Syndicat depuis sa création en 1980

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la totalité de l'actif du Syndicat soit transféré à la commune de Saint-Etienne-le-Molard

Contrat CUI Mr DELORME Romain

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le recrutement en contrat aidé de Mr DELORME Romain pour assurer l'aide à l'agent d'entretien, travaux voirie, espaces verts .

Mr Romain DELORME peut bénéficier du renouvellement de son contrat pour une durée de 6 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise le Maire à signer un contrat CUI pour Mr Romain DELORME pour une durée de 6 mois, à compter du 28 janvier 2017 à temps partiel à raison de 24 heures par semaine.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Convention d'animation des NAP par le Club de basket de St Germain Laval

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la proposition d'intervention d'un animateur titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, option sports collectifs par l'association Elan du Val d'Aix, lors des temps d'activités périscolaires.

9 séances de 1 heure pour un coût de 288.00€ sont proposées.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Elan du Val d'Aix pour la mise à disposition d'un animateur lors des temps d'activités périscolaires à l'école de Bussy-Albieux

Rectification tarif location petite salle de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de frappe a été commise dans la délibération n° 2016-11-09 « location salle polyvalente ».

Pour la location de la petite salle réservée aux habitants de Bussy, il avait été décidé d'appliquer le tarif de 50€, alors qu'il a été transcrit 30€

Le Conseil Municipal décide que le tarif de 50€ sera applicable pour la petite salle réservée aux habitants de la commune

Rénovation de l'école communale - demande de subvention au titre l'enveloppe territorialisée

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le projet de rénovation et remise aux normes, restructuration de l'école communale et dont le coût prévisionnel s'élève à 318 612 € HT soit 382 334.40 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe territorialisée. Notre école fonctionne en RPI avec les communes de Arthun et Saint-Sixte. La commune de BUSSY-ALBIEUX accueille deux classes

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total 318 612 € H.T.

Conseil Départemental 47 791 €

DETR 95 583.€

Conseil Régional 38 233 €

Communauté de communes : 50 000€

Emprunt 55 000 €

autofinancement communal 32 005 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, pendant le 1er semestre de l'année suivante.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1. 3. Le formulaire de demande de subvention comprenant le plan de financement, le calendrier prévisionnel de réalisation.
- 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.5. Une attestation de non-commencement de l'opération
- 1.6. l'approche du projet au regard des critères de développement durable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le projet de rénovation et mise en accessibilité de l'école communale
- sollicite une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée.

Rénovation école – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Mr le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de la sénatrice qui succède à Mr FRECON.

Rénovation de l'école communale - demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le projet de rénovation et remise aux normes, restructuration de l'école communale et dont le coût prévisionnel s'élève à 318 612 € HT soit 382 334.40 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du soutien en faveur de la ruralité.

Notre école fonctionne en RPI avec les communes de Arthun et Saint-Sixte. La commune de BUSSY-ALBIEUX accueille deux classes

Le projet pourrait être réalisé pendant le 1er semestre de l'année suivante.

Ces dépenses seront inscrites au budget communal, section investissement compte 21312

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le projet de rénovation et mise en accessibilité de l'école communale
- sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du soutien en faveur de la Ruralité au taux le plus élevé.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire passerelle pour piétons

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le projet pour lequel il souhaite soumettre une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le passage des piétons sur le pont très étroit situé dans un virage, en direction de l'aire de jeux et la salle polyvalente est dangereux. Il y a lieu de s'en préoccuper très rapidement et de sécuriser ce cheminement piétonnier par la création d'une passerelle.

Dans le cadre des NAP, les écoliers empruntent régulièrement ces voies, les seniors qui se rendent à la salle polyvalente et au jeu de boules. Beaucoup de familles empruntent ce circuit pour emmener leurs enfants à l'aire de jeux. Deux lotissements récents sont tout proches de cette zone.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire.

Le montant des devis s'élève à 10 094€ H.T pour la passerelle piétonne.

Avenant au marché de travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les marchés de travaux de sécurité et mise en accessibilité de la salle polyvalente conclus avec les entreprises par délibération n° 2016-11-07 du 30 novembre 2016.

Il y a lieu de prévoir des avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillées avec les entreprise ROUBI lot 1 maçonnerie et FREDDO lot 4 plâtrerie,

Lot n°1 – Maçonnerie attribué à Sarl EGB ROUBI

Marché initial : 33 288.39€ HT

Avenant n°1 : 10 239.95€ HT pour isolation par l'extérieur

Nouveau montant du marché : **43 528.34€ HT**

Lot n°4 – Plâtrerie peinture isolation attribué à Sarl FREDDO Patrick

Marché initial : 54 796.40€ HT

Avenant n°1 : moins-value de 12 230.30€ (soustraction option C-4.3.5)

Nouveau montant du marché : **42 566.10€ HT**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants pour les lots 1 et 4.

Le Conseil Municipal valide les options suivantes :

Les fenêtres oscillo-battantes seront à commande manuelle

Pas de fenêtre dans les nouveaux WC, une bonne VMC sera suffisante

Changement du bar

Enlèvement des bancs

Pose d'une sono

Toutes ces options seront régularisées par des avenants au fur et à mesure de l'avancement des travaux